

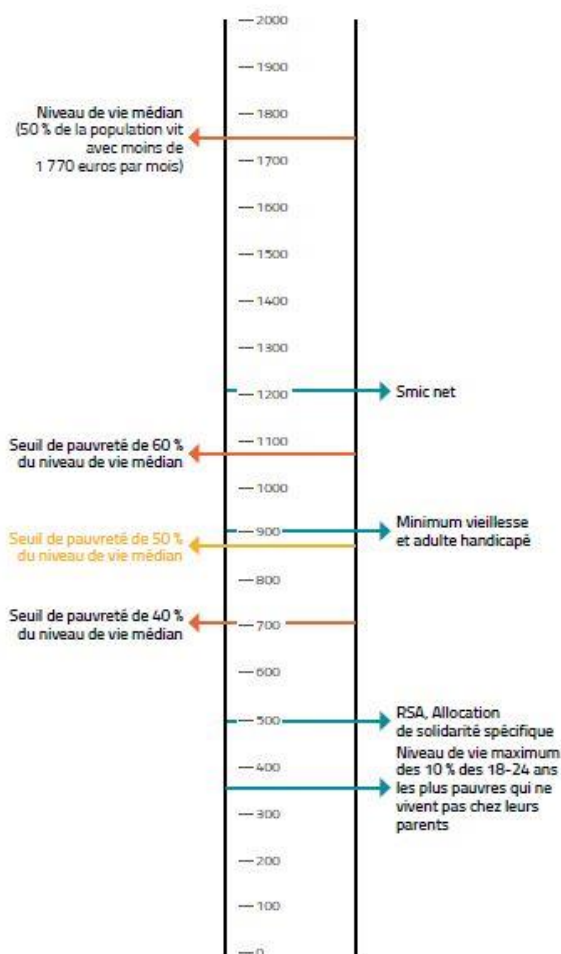
CONTRIBUTIONS AUX DÉBATS

THÈME 3

LA PAUVRETÉ AGGRAVÉE PAR LA CRISE DE 2020

PAUVRETÉ	2016			2017			2018			2020*
	Nb	taux	Seuil en €	Nb	taux	Seuil en €	Nb	taux	Seuil en €	
Seuil de 50 %	4 997 000	8,0	880	5 010 000	8,0	883	5 265 000	8,3	885	
Seuil de 60 %	8 783 000	14,0	1056	8 889 000	14,1	1060	9 327 000	14,8	1063	
RSA nb ménages	1 838 000			1 827 000			1 844 000			2 100 000

Source Insee, * estimation Cnaf, (chiffres donnés dans le rapport sur la pauvreté de l'Observatoire des inégalités, 2020).



Sources : Insee et organismes de protection sociale - Données 2018 pour les niveaux de vie et les seuils de pauvreté sauf le niveau de vie maximum des 10 % des jeunes les plus pauvres qui ne vivent pas chez leurs parents (donnée 2014). Données 2020 pour le smic et les minima sociaux.

2020 année d'accroissement de la pauvreté

La crise sanitaire et la crise économique de 2020 a encore aggravé les inégalités en France et plus d'un million de nouveaux chômeurs et chômeuses sont attendus.

Les jeunes en 1^e ligne

Beaucoup de jeunes sont « invisibles » dans les études car non comptabilisés : ceux/celles qui vivent chez leurs parents ou dans un logement collectif, les sans domicile fixe, les étudiant-es qui vivent seul-es.

Des mesures ont restreint l'APL et les loyers pour les jeunes sont inaccessibles dans les centres villes (hausse très forte sur les petites surfaces, jeunes catégorie la plus pénalisée) et les villes universitaires.

Les jeunes salarié-es sont aussi les 1^e touchés et licenciés, les derniers embauchés et le plus souvent sur des contrats précaires et à temps partiels. Ils et elles ne peuvent pas toujours prétendre aux aides sociales, ni au RSA, et sont parfois contraints de retourner chez leurs parents. La crise n'a pas permis aux jeunes de trouver des « petits boulots » en 2020.

Les ONG ont vu arriver à la « soupe populaire » un nouveau groupe : les étudiant-es.

Près de la moitié des 18-24 ans se trouvaient en-dessous du seuil de pauvreté en 2014.

Le SNUEP-FSU doit demander la création d'un revenu minimum unique de 900 € par mois (juste au-dessus du seuil de pauvreté), et ce **dès 18 ans** quelle que soit la situation du jeune.

Marie-Caroline Guérin

LES REVENUS DES JEUNES de 18 à 24 ans en euros - 2014

	Qui vivent chez leurs parents	Qui vivent dans un logement autonome	Ensemble
Seuil des 10 % les plus pauvres	119	365	177
Niveau de vie médian	528	939	710
Seuil des 10 % les plus riches	1 330	1 663	1 495

Revenu mensuel y compris aide financière des parents et prestations sociales.

Sources Insee, données 2014

LE DROIT AUX VACANCES

L'article 140 de la **Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions** stipule : « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.*

La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives, la promotion de la formation dans le secteur de l'animation et des activités périscolaires ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes fréquentant les structures de vacances et de loisirs collectifs. Elle passe également par le développement des structures touristiques à caractère social et familial, par l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion et par leur accès aux pratiques artistique et sportive et à l'offre culturelle locale.

L'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif.

Ils peuvent mettre en œuvre des programmes d'action concertés pour l'accès aux pratiques artistiques, sportives et culturelles, pour les besoins desquelles ils mettent en place des actions spécifiques pour les personnes en situation d'exclusion.

Au titre de leur mission de service public, les établissements culturels financés par l'État s'engagent à lutter contre les exclusions. »

En 2018, trois réseaux d'associations s'unissent pour rappeler ce droit : la JPA, l'UNAT et Solidarité Laïque. Pour Michelle Demessine (UNAT) « *c'est avoir la possibilité de pouvoir partir comme tout le monde au moins une fois par an en vacances en famille ou pour les enfants de pouvoir partir en colonie de vacances* ». Pour l'UNAT : « *Pourtant 1 Français sur 2 ne part pas en vacances, 1 enfant sur 3 non plus ! Les vacances ne sont pas un luxe : elles sont un droit au même titre que l'accès aux loisirs ou à la culture. Elles sont une nécessité tant individuelle que collective.* »

Pour les 20 ans de la loi, ADT Quart Monde constate que les gouvernements successifs se sont écartés de l'ambition initiale et tient à rappeler que pour réussir, toute politique de lutte contre la pauvreté doit s'inscrire dans les orientations de la loi de 1998.

Aujourd'hui encore il faut se battre pour faire appliquer cette loi de 1998.

Olivier Baudouin, Sandrine Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc, Jérôme Lenormand, Elise Sainson

COMBATTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

Depuis 1990, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) remet chaque année au Gouvernement un rapport qui dresse un état des lieux du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en France, ainsi que des moyens de lutte mis en œuvre par les institutions de la République et la société civile.

La CNCDH « s'attache à fonder ses analyses et ses recommandations sur des outils variés et complémentaires. Les enquêtes sur l'état de l'opinion, le bilan statistique du ministère de l'Intérieur, celui du ministère de la Justice, ou encore l'indice de tolérance à l'égard d'autrui, constituent autant d'éléments à analyser à la lumière des nombreuses contributions des acteurs institutionnels, associatifs et internationaux. »

Le rapport 2019 (publié en 2020) constate un phénomène en augmentation, largement sous-déclaré, qui peut parfois se manifester à travers des formes de rejet subtiles difficiles à caractériser et à dénoncer. Entre 2018 et 2019, 1983 actes ont été recensés : 154 actes anti musulmans soit +54 %, 687 actes antisémites +27 %, 1142 pour tous les autres actes racistes soit +130 %.

Recommandation de la CNCDH :

Pour lutter efficacement contre la sous-déclaration massive du racisme elle rappelle « la nécessité de former le personnel de police ou de gendarmerie aux questions particulières liées au contentieux raciste, afin que la victime puisse pleinement s'exprimer, comprendre tous les enjeux de la procédure judiciaire, et ne pas être découragée afin de poursuivre sa démarche jusqu'au bout. »

Deux focus dans ce rapport : le racisme anti-noirs et la lutte contre la haine en ligne.

Racisme anti-noir

Ce focus met en évidence « *la prégnance de biais racistes issus de la période coloniale* », qui perdurent même si la

société condamne ouvertement le racisme. La présence en France des Noirs « *est sans cesse questionnée, notamment par les forces de l'ordre dans le cadre de contrôles d'identité. La couleur de peau est considérée comme un indice d'une présence illégale sur le territoire ou d'activités délictueuses.* » fait confirmé par le Défenseur des Droits en 2016 : « *les hommes perçus comme noirs ou arabes apparaissent cinq fois plus concernés par des contrôles fréquents* ».

Les préjugés sur la situation des Noir-es sont encore très puissants. « *Ainsi, beaucoup partent du postulat que les personnes noires seraient issues d'une famille nombreuse, pauvre, peu éduquée et habitant dans des quartiers difficiles. Associées à la migration, à la pauvreté, à la vie dans les cités et à l'économie illégale, elles sont aussi considérées comme des profiteuses du système* ».

Recommandation de la CNCDH au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) : encourager la représentation des hommes et des femmes noir-es, y compris dans des fonctions d'expertise.

La haine en ligne

Le racisme occupe une place importante dans les discours haineux sur le web. La plateforme spécialisée PHAROS a traité 228 545 signalements en 2018 dont 17 555 pour xénophobie ou discrimination (+140 %).

Recommandations : une législation commune européenne, une instance de régulation spécifique au web, un plan d'action national sur l'éducation et la citoyenneté numérique, une application mobile Pharos, un dispositif de plainte en ligne renvoyé sur un réseau social...

Olivier Baudouin, Sandrine Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc, Jérôme Lenormand, Elise Sainson

OSER DÉNONCER LE RACISME SYSTÉMIQUE !

Les débats sémantiques autour du racisme suscitent de nombreuses passions qu'il convient d'éclaircir au mieux. Au fond, il est important de comprendre quelle est la portée du racisme en France en 2020.

La sociologue Véronique de Rudder définissait le racisme systémique comme l'ensemble des interactions qui, de manières conscientes ou non, reproduisent des iniquités de la part d'institutions ou d'organisations économiques. Nous ne pouvons pas accepter que des discriminations s'exercent, quelle que soit l'intensité ou la manière, dans la société française à l'encontre des diverses minorités qui composent la population. Elles sont pourtant nombreuses. Jacques Toubon, alors défenseur des droits, pointait en juin 2020 dans *Le Monde*, l'existence d'un racisme systémique dans le domaine de l'emploi et du logement. Ces discriminations ont été mises en évidence dans les pratiques de testing organisées par les associations de lutte contre le racisme. De plus, les récentes polémiques autour des violences policières ont rappelé, souvent de

façon tragique, une surreprésentation des populations d'origine africaine dans les affaires d'abus de la part des forces de l'ordre.

La systématisation des discriminations est aussi dans le refus des institutions étatiques de combattre celles-ci de manière politique et de rester souvent dans leur dénonciation purement morale et non engageante.

Le SNUEP-FSU et la FSU ont dans leur identité l'engagement contre le racisme et toutes les formes de discrimination. C'est pourquoi, syndicalistes, nous refusons et dénonçons toutes les injustices qui privent l'accès de tou-ttes au droit à l'égalité. Pour combattre ce racisme systémique, n'hésitons pas à le nommer.

Olivier Baudouin, Sandrine Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc, Jérôme Lenormand, Elise Sainson

COMBATTRE TOUTES LES FORMES DE RACISMES ; NE CONFONDONS PAS LA FRANCE ET LES ÉTATS-UNIS.

Pour combattre efficacement le racisme, il est nécessaire de savoir nommer avec exactitude les choses sans importer des notions nord-américaines, qui brouillent le message qu'elles veulent éclairer. Ainsi faut-il parler de : **“racisme systémique”** ? Ce terme suppose qu'il existe une forme principale de racisme : le racisme blanc ; ce qui permet à l'ancien footballeur Lilian Thuram de parler de pensée blanche issue du colonialisme et permet à d'autres de parler de « privilège blanc ». Du coup, une seule forme de racisme doit être combattue, celle qui frappe ceux qui s'estiment issue des communautés colonisées, discréditant tous ceux qui n'adhèrent pas à cette vision raciale des choses. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, remettre la notion de race au cœur du discours antiraciste, donc de substituer la lutte des races à la lutte de classe. Si la question des discriminations ne doit pas être prise à la légère, elle ne concerne pas que la seule couleur de peau ou les origines ethniques. Ne perdons pas de vue les discriminations sociales ou encore celles liées à l'identité ou l'orientation sexuelle. Nous devons nous méfier de la paresse d'esprit qui veut nous diviser plutôt que nous rassembler. Refusons également le terrorisme intellectuel des tenants du racisme systémique qui discréditent et déclarent racistes ceux qui n'adhèrent pas à leurs dogmes.

Dans nos classes, nous pouvons hélas, constater les ravages de ce type de discours, tant la tentation est

grande chez nos élèves de se définir selon leur appartenance culturelle ou leur apparence physique. Nous pouvons également voir que les propos racistes et haineux se libèrent, sur les réseaux dits « sociaux », dans les médias ou dans la rue. Il est donc essentiel de ne pas être borgne, myope ou aveugle en ne dénonçant qu'une seule forme de racisme en oubliant toutes les autres. Nous devons rester fermes face à l'antisémitisme, qui peut parfois se banaliser dans nos classes aussi. Refusons le racisme anti-asiatique contre lequel en dehors des asiatiques eux-mêmes, peu de voix s'élèvent. En tant qu'éducateurs et syndicalistes, nous devons combattre pied à pied chaque parole ou acte raciste d'où qu'ils viennent. Malheureusement le fait d'être soi-même, victime d'actes, de propos racistes ou de discriminations, n'exempte pas de produire des actes ou des pensées racistes.

Refusons toutes les formes de racismes, de xénophobie, d'antisémitisme et de discrimination. Ne mélangeons pas les situations historiques et géographiques, la France d'aujourd'hui n'est pas l'Afrique du Sud de l'apartheid ou l'Amérique de la ségrégation. Ne pas bien nommer les choses conduit à nous désarmer et nous rendre inefficaces.

Agnès Bonvalet, Dominique Bouillaud, Jérôme Dammerey, Françoise Lours, Pascal Millet pour Unité&Action et sans tendance.

LANCEURS ET LANCEUSES D'ALERTE

Le 3.4.3 du congrès de Bourges sur les lanceurs et lanceuses d'alerte reste d'actualité. Ils et elles doivent être protégé-es et soutenu-es. Il n'est pas acceptable qu'ils et elles soient poursuivi-es, emprisonné-es, voire extradé-es vers des États qui bafouent les lois.

Olivier Baudouin, Sandrine Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc, Jérôme Lenormand, Elise Sainson

POUR LE MAINTIEN D'UN OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ INDÉPENDANT ET PLURALISTE

Le SNUEP-FSU est attaché aux valeurs républicaines, à la laïcité et à sa philosophie émancipatrice, à la neutralité de l'État, à la neutralité dans l'exercice des missions de services publics, comme à la liberté d'opinion. L'Observatoire de la laïcité en tant que commission indépendante et pluraliste, est chargé de produire des analyses et des conseils sur les questions de laïcité. Le SNUEP-FSU salue la qualité du travail de l'Observatoire de la laïcité.

Nous refusons la transformation profonde de l'Observatoire de la laïcité qui témoigne d'une volonté de corsetage idéologique incompatible avec un État démocratique. Nous demandons son maintien.

Olivier Baudouin, Sandrine Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc, Jérôme Lenormand, Elise Sainson

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Le président Macron en 2017 faisait un discours pour déclarer grande cause de son quinquennat la lutte contre les violences faites aux femmes, repris dans le Grenelle des violences de 2019. Des annonces tonitruantes mais 3 ans après peu de concrétisations et des mesures limitées ! Comme toujours les opérations de Com sont les seules choses palpables des gouvernements de cette mandature.

La vague *MeToo* dénoncent les violences faites aux femmes dans tous les milieux et les remet sur le devant de la scène.

La loi organique espagnole, 2004, devrait être un exemple pour la France pour pouvoir ainsi créer des tribunaux spécialisés. Pour le Collectif national droits des femmes (CNDF), la création d'un délit spécifique de violences conjugales permettrait de regrouper dans un même délit les violences physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, administratives et donc de développer une plus grande efficacité.

De plus, la France doit se mettre en conformité avec la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul.

La France doit maintenir la permanence téléphonique 3919, 24h sur 24, 7 jours sur 7, sans l'ouvrir à un marché, niant ainsi l'expérience et les compétences de la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Elle doit

considérer la prévention comme une priorité avec « *la mise en œuvre de séances de sensibilisation et d'information inscrites dans les programmes d'étude officiels et à tous les niveaux d'enseignement* ».

D'autre part, la France doit ratifier la Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) avec l'ouverture de droits nouveaux.

Dans son rapport en 2018, le haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) estime le budget public annuel à 506 millions d'euros minimum avec une hypothèse haute qui s'élève à 1,1 milliard d'euros. Il estime que le budget actuel est de 79 millions d'euros par an. Il faut donc multiplier par 6 le budget.

Un rapport de 2 sénateurs (septembre 2020) montre aussi qu'on est loin du milliard annoncé et que des tours de passe-passe ont lieu pour faire glisser des fonds ailleurs. Idem pour les 360 millions annoncés lors du Grenelle en 2019. Ils constatent la quasi absence de mesures nouvelles.

Un budget (1 milliard d'euros) doit être voté rapidement pour mettre en œuvre toutes les mesures !

Olivier Baudouin, Sandrine Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc, Jérôme Lenormand, Elise Sainson

POUR UN TOURISME NON DÉVASTATEUR

Le cap des 2 milliards de touristes annoncé par l'*Office Mondial du Tourisme* sera bientôt franchi. La massification du tourisme à l'échelle mondiale favorise, certes, une économie globalisée mais aux retombées locales minimales. L'afflux constant de populations touristiques se caractérise par une économie de subordination des espaces et des peuples.

Responsable de 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, le tourisme massifié a généré des dégradations de grandes ampleurs dans les espaces naturels et auprès des populations. Quant à la multiplication d'équipements standardisés dans les espaces et dans les villes : « quartiers historiques », aéroports, hôtels, fronts de mer, celle-ci a eu pour effet d'uniformiser les sites.

Autre conséquence : l'amplification du tourisme s'empare notamment des grandes capitales européennes et des hauts lieux touristiques et met en péril le droit au logement pour leurs habitants. La démultiplication des logements loués exclusivement pour le tourisme a pour conséquence une flambée des prix des loyers (à la location ou à l'achat)

en laissant sur le bord de leurs villes celles et ceux qui devraient pourtant y habiter.

La surenchère systématisée du principe du « low cost » des compagnies d'aviation (financée par de l'argent public : pas de taxes d'aéroports...) permet, certes, de voyager partout à moindre prix mais celle-ci a rendu aussi accessible l'intégralité des espaces terrestres... provoquant la destruction (par la bétonisation) ou la fragilisation d'espaces naturels remarquables.

La loi littorale doit protéger davantage encore les littoraux des excès d'une spéculation immobilière toujours plus agressive et accentuer ainsi le libre accès du public à tous les sentiers littoraux. Il convient pour le SNUEP FSU de rompre avec ce tourisme massifié, de repenser notre relation au proche et au lointain, en respectant les cultures et les espaces.

Olivier Baudouin, Sandrine Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc, Jérôme Lenormand, Elise Sainson

SUV : QUAND UNE MODE VA À L'ENCONTRE DE L'ÉCOLOGIE

Depuis une dizaine d'année, les SUV (Sport Utility Vehicle) qui semblent allier modernité et technologie, et ont le plus souvent une esthétique irréprochable, ont envahi les routes de France et y représentaient en 2019, 38,16 % des ventes de véhicules neufs. D'allure sportive, ces véhicules sont cependant majoritairement utilisés en milieu urbain. Leur taille posant souvent problème pour le stationnement et la circulation sur des voies qui ne sont pas prévues pour ces gros véhicules.

Le SUV est aussi un marqueur social : c'est dans les quartiers les plus huppés des villes qu'ils se concentrent. Ainsi, en Île de France, 45 % des véhicules à Paris, dans les Hauts de Seine et les Yvelines sont des SUV contre 36 % pour le reste de la France.

Quand ces véhicules arriveront sur le marché de l'occasion, ils causeront un coût social car ils consomment 20 % de carburant en plus qu'une voiture classique.

Derrière cette appellation se cache cependant des véhicules de tailles et de gammes très diverses : de la Renault Captur à l'Audi Q8, il y a un univers et surtout des émissions de CO2 qui ne sont pas comparables. Et c'est sur cette question des émissions de CO2 que les écologistes tirent la sonnette d'alarme.

Selon le WWF, au cours des dix dernières années, les SUV ont constitué la deuxième source de croissance des émissions de CO2 en France et dans le monde. Situation confirmée en 2019 par l'AIE (agence internationale de l'énergie). Si la vente des SUV se poursuit de la même manière qu'aujourd'hui, la France va largement dépasser ses objectifs de réduction des GES.

La « SUVisation » du parc automobile annule, par ailleurs, tous les progrès techniques de ces dernières années, que ce soit en termes de motorisation ou d'allègement des matériaux.

Véhicules très onéreux, ils sont devenus la vitrine des constructeurs, qui leur consacrent beaucoup de moyens pour en assurer la publicité.

Si les citoyen·nes dans leur ensemble doivent prendre conscience de la dangerosité climatique de ces véhicules, les pouvoirs publics doivent aussi prendre leurs responsabilités.

Olivier Baudouin, Sandrine Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc, Jérôme Lenormand, Elise Sainson

TRANSPORTS ET ÉCOLOGIE ; CONSTATS ET ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

Les émissions polluantes rejetées dans l'atmosphère contribuent à la détérioration de la couche d'ozone. C'est un constat alarmant qui est observé depuis de nombreuses années. Selon une étude, les SUV seraient la deuxième source d'augmentation des émissions de dioxyde de Carbone. Ce point de vue est contestable à bien des égards, et ne peut être considéré comme réellement objectif. Premier constat à mettre en opposition, la consommation des SUV, est relativement "raisonnable", au regard des autres véhicules automobiles, de surcroît en Europe ils doivent répondre à la norme Euro VI, depuis 2017, sur les émissions de gaz polluants tels que le CO, le Nox, les HC, ainsi que les particules. Cette norme impose aux constructeurs de mettre en œuvre des systèmes de dépollution, sur les véhicules automobiles, routiers, et bus, afin de répondre aux normes des exigences des rejets de gaz polluants. Deuxième point, les bateaux de plaisance, les porte-containers, les pétroliers, et les navires de croisière ne sont pas soumis à ces exigences en termes de pollution. Pire encore, ces navires aux moteurs avec des cylindrées qui donnent le vertige, n'arrêtent jamais leurs moteurs, il est aisé de comprendre ici l'impact environnemental. Le rapport de l'ONG « [Transport & Environnement](#) », quantifie **pour la première fois** les volumes de gaz à effet de serre des compagnies maritimes européennes, qui ne sont soumises à aucune obligation de réduire leurs émissions. Il est inconcevable que les transports maritimes

(marchandises, croisières, etc.) ne soient pas soumis aux mêmes contrôles des émissions des gaz polluants, que les véhicules routiers. Un combat doit être mené afin que les engins maritimes soient aussi soumis à la norme Euro VI.

Troisième point, les avions. " Un réacteur d'avion doit aujourd'hui respecter les limites d'émissions et ne laisser aucune traînée de fumée visible derrière lui pour être admis dans la circulation." Nul besoin ici de rapport, étude, constat pour observer par soi-même le ciel.

Alors ne nous trompons pas de combats. Parce qu'il est un fait que tout véhicule motorisé pollue, il nous faut exiger des normes de rejets des gaz polluants pour tous les transports de voyageurs et ou de marchandises : avions, bateaux, voitures, camions, bus.

Au même titre que les économies locales sont à privilégier, les modes et l'usage des transports doivent être repensés pour limiter leurs conséquences sur l'environnement. Des technologies non encore soumises aux lobbyings (sociétés pétrolières) existent et restent à développer : moteur à air comprimé (concept débuté en 1950), moteur pantone. La recherche doit être force de propositions dans ces domaines, afin de réduire l'impact écologique.

Dominique Bouilaud, Olivier Maratrat, Andrée Ruggiero, Rafikha Bettayeb, Pascal Millet pour Unité&Action et sans tendance

TOUT EST BON POUR RAFFLER LE MARCHÉ DE L'ÉDUCATION

Dans *La stratégie du Choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, Naomi Klein détaillait comment les marchés savaient profiter de catastrophes (climatiques, militaires, économiques... et sanitaires) pour conquérir de nouveaux

territoires. Ce travail de conquête de l'éducation est à l'œuvre depuis de nombreuses années. Mais depuis le début de la crise sanitaire, la libéralisation s'accélère sous l'effet du choc induit...

Contrairement à ce qu'annonce le ministre, l'EN n'était pas prête pour une telle crise, mais l'implication, l'inventivité et la capacité d'adaptation des professeur-es a permis d'éviter le pire. Mais les spécialistes du marché de l'éducation, par l'intermédiaire des géants du numérique, sont en embuscade. Et la période d'enseignement à distance leur a permis de tester, améliorer et populariser leurs outils.

À une échelle plus locale ; après le déconfinement, les « 2S2C » ont permis au secteur privé (entreprises ou associations), sans autre contrôle que celui des communes, de prendre en charge les enfants sur des demi-journées, sur le temps scolaire, pour s'occuper des activités habituellement proposées par l'EN.

À l'été 2020 Auchan et Hatier, par l'intermédiaire de leur opération « Aushopping Campus », ont pu diversifier leurs activités, tout en recevant le label « vacances apprenantes » de la part de l'EN. Les cours sont ainsi

devenus un produit d'appel pour inciter les familles à se rendre au supermarché !

En septembre 2020 dans *Regards sur l'éducation*, l'OCDE préconise de développer l'enseignement professionnel pour lutter contre le chômage et la récession mais en développant l'apprentissage. À n'en pas douter, notre ministre saura s'appuyer sur ce rapport pour justifier ses choix à venir.

Ces quelques exemples révèlent qu'il est urgent de coordonner les actions contre ce découpage de l'école publique en parts de marchés, et de réclamer un plan d'urgence pour l'école en tirant d'autres leçons de cette crise sanitaire.

Olivier Baudouin, Sandrine Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Paul Lebouc, Jérôme Lenormand, Elise Sainson